

## **Compte rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL de BALADOU en date du Jeudi 12 avril 2018**

La séance est ouverte à 19 heures 00 minutes sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Philippe PAGEOT.

Sont présents: Jean-Philippe PAGEOT, Eric LAFURIE (arrivé à 18h 56mn), Jocelyne AUDRAN MAURY, Jean DELVERT, Isabelle GRISET, Hervé CLEDEL, Nicole CREMOUX, Lionel CHABREYRIE, Laurence GOURSAT, Patrick LAVILLE.

Absent : Jean-Paul CAMPASTIE

Arrivée de Lionel CHABREYRIE en cours de séance, lors de la présentation du budget multiservices.

Secrétaire de séance : Jean DELVERT

Compte tenu de l'ordre du jour, il n'a pas été donné lecture du compte rendu de la dernière séance du 04 avril 2018, laquelle est reportée au prochain conseil.

Exceptionnellement la séance consacrée au vote du budget primitif se déroule en l'absence de Monsieur Montourcy, comptable du Trésor Public, retenu avec une autre collectivité.

### **Ordre du jour :**

#### **Délibérations :**

- 1/ Approbation du budget primitif « transport » 2018
- 2/ Approbation du budget primitif « multiservices » 2018
- 3/ Vote des 3 taxes fiscales pour 2018
- 4/ Approbation du budget primitif « commune » 2018

Nous passons à l'ORDRE DU JOUR :

#### **1/ Approbation du budget primitif « transport » 2018**

Après présentation du budget primitif « transports » 2018 il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur son approbation.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	15 706,22	11 004,00
Report excédent fonctionnement 2017		4 702,22
<b>Sous total - section fonctionnement</b>	<b>15 706,22</b>	<b>15 706,22</b>
Investissement	12 396,04	
Report excédent investissement 2017		12 396,04
<b>Sous total - section investissement</b>	<b>12 396,04</b>	<b>12 396,04</b>
<b>TOTAL budget</b>	<b>28 102,26</b>	<b>28 102,26</b>

#### **Les éléments du budget**

##### **Dépenses de fonctionnement**

Les charges afférentes à cette section sont composées des frais courants de carburant assurance et entretien du minibus.

Le personnel (1 agent technique) affecté au transport scolaire est rémunéré depuis le budget principal qui centralise les paies, le budget annexe rembourse donc le prorata de ce service.

Le transport à la demande est assuré par des conducteurs bénévoles de la commune, titulaires d'une carte verte, aucune charge de personnel n'impacte donc ce service.

##### **Recettes de fonctionnement**

La vente de titres de transport à la demande constitue une très faible recette. Le tarif symbolique mis en place favorise son utilisation par la population. Le conseil départemental et le conseil régional participent financièrement à ce service en N+1, après examen de nos charges et recettes de l'année civile une subvention nous est accordée.

Nous percevons également du conseil régional une aide spécifique au transport scolaire que nous assurons au niveau local.

##### **Dépenses d'investissement**

L'équilibre du budget primitif étant requis et des frais potentiels éventuels de renouvellement du véhicule impliquent l'inscription d'une ligne à cet effet. Aucun autre investissement n'est prévu.

##### **Recettes d'investissement**

Cette section ne bénéficie que de ressources issues des amortissements de matériel réalisés lors des exercices budgétaires antérieurs, seule la mention du report de crédits dégagés l'année N-1 est dès lors inscrite au budget primitif 2018.

### Conclusion

Ce budget ne souffre pas de charges d'emprunt et l'amortissement de l'achat du véhicule est clos. Il s'auto suffit depuis l'exercice 2016 et la perception de subvention pour le transport scolaire qui représente un montant important permet la prise en charge des frais de fonctionnement.

**Délibération approuvée par voix 9 POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION.**

### **2/ Approbation du budget primitif « multiservices » 2018**

Après présentation du budget primitif « multiservices » 2018 il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur son approbation.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	27 971,64	24 829,91
Report excédent fonctionnement 2017		3 141,73
<b>Sous total - section fonctionnement</b>	<b>27 971,64</b>	<b>27 971,64</b>
Investissement	16 439,87	14 033,23
Report excédent investissement 2017		2 406,64
<b>Sous total - section investissement</b>	<b>16 439,87</b>	<b>16 439,87</b>
<b>TOTAL budget</b>	<b>44 411,51</b>	<b>44 411,51</b>

### Les éléments du budget

#### Dépenses de fonctionnement

Les charges afférentes à cette section sont composées des frais courants d'entretien et maintenance des biens propriété de la collectivité. Le personnel municipal assure l'entretien extérieur des espaces verts et divers petits bricolages, à ce titre le budget annexe rembourse au budget principal les charges de personnel technique affecté à ces missions, le personnel étant rémunéré depuis le budget « commune ».

Les écritures d'amortissement constituent la moitié du montant prévisionnel des dépenses de cette section.

#### Recettes de fonctionnement

Les loyers constituent la moitié des ressources de cette section, les frais d'amortissement la seconde partie, complétées par un report d'excédent de l'année N-1.

#### Dépenses d'investissement

Cette section est essentiellement composée d'amortissements. Des frais d'immobilisations corporelles sont prévus afin de pallier d'éventuelles interventions sur les biens (bâtiment et aménagements). Aucun emprunt ne grève ce budget annexe.

#### Recettes d'investissement

Seuls des articles d'amortissement sont inscrits à cette section. Aucune subvention n'est attendue pour l'exercice.

Arrivée de Lionel CHABREYRIE à 19h35 pendant la présentation du budget primitif Multiservices.

**Délibération approuvée par voix 10 POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION.**

### **3/ Vote des 3 taxes fiscales – 2018**

Dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2018 de la commune, le conseil est appelé à se prononcer sur les taux d'imposition applicables sur le territoire communal par la collectivité.

Pour rappel les taux votés en 2017 étaient répartis comme suit :

Taxe d'habitation: 7.00% - Foncier bâti: 16.41% - Foncier non bâti: 130.27%

Les montants estimatifs de recette fiscale à des taux maintenus sont présentés selon les bases prévisionnelles 2018 reçues de la Direction Départementale des Finances Publiques.

Considérant les éléments présentés et après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide pour l'année 2018 d'appliquer les taux suivant :

Taxe d'habitation : 7.00% - taux maintenu à l'identique

Taxe de foncier bâti : 16.41% - taux maintenu à l'identique

Taxe de foncier non bâti : 130.27% - taux maintenu à l'identique

**Délibération approuvée par voix 10 POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION.**

#### 4/ Approbation du budget primitif « commune » 2018

Après présentation du budget primitif « commune » 2018 il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur son approbation.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	294 692,47	223 192,37
Report excédent fonctionnement 2017		71 500,10
<b>Sous total - section fonctionnement</b>	<b>294 692,47</b>	<b>294 692,47</b>
Investissement	383 624,00	387 700,00
Restes à réaliser	4 076,00	
Report déficit investissement 2017		
<b>Sous total - section investissement</b>	<b>387 700,00</b>	<b>387 700,00</b>
<b>TOTAL budget</b>	<b>682 392,47</b>	<b>682 392,47</b>

#### Les éléments du budget

##### Dépenses de fonctionnement

Cette section enregistre les dépenses courantes et générales de la collectivité ainsi que les frais de personnel, les subventions aux associations. A noter que cette année la ligne de participation au SDIS est supprimée, devenue compétence de la communauté de communes cette charge est déduite du montant des attributions de compensation.

De plus cette année sera le 2<sup>ème</sup> exercice où la commune aura à charge entière les frais liés à l'instruction des demandes d'urbanisme par Cauvaldor (en 2016 seuls quelques dossiers ont été facturés, la convention n'ayant été signée qu'en cours d'année).

##### Recettes de fonctionnement

Les recettes sont principalement composées de la perception d'impôts, des dotations de l'Etat et des revenus issus des locations du patrimoine immobilier de la commune (salle des fêtes et 4 logements).

##### Dépenses d'investissement

Cette année, les principales dépenses vont consister :

- en la mise aux normes de certains bâtiments communaux afin de répondre aux critères d'accessibilité,
- à l'achat d'une voiture pour les petits déplacements
- à des travaux de voirie,
- aux travaux de la salle des fêtes et WC public qui doivent débiter en septembre

##### Recettes d'investissement

Cette section est principalement alimentée par un important virement de la section de fonctionnement. Le montant estimé du FCTVA est bas en raison du peu d'investissements réalisés en 2016.

Un emprunt est en attente de souscription pour les frais liés aux travaux de la salle des fêtes. Des acomptes de subventions en cours de réalisation des travaux sont espérés sur la fin de l'année.

##### L'endettement

Un emprunt contracté en 2015 court jusqu'en 2027, pour les travaux d'enfouissement du bourg. L'emprunt relatif à l'achat du terrain Ramon au dessus de la mairie connaît ses premières échéances cette année et prendra fin en 2022.

L'emprunt acté pour les travaux de la salle des fêtes en mars 2018 ne figure donc pas sur l'état de la dette réalisé au 1<sup>er</sup> janvier de l'année comptable. Les premiers remboursements interviendront en 2019.

##### Conclusion

Les finances sont saines, la gestion budgétaire stricte, les investissements limités aux axes prioritaires et les dépenses courantes de fonctionnement contenues. Hormis les travaux de la salle des fêtes, les dépenses d'investissement sont auto financées pour cet exercice.

**Délibération approuvée par voix 10 POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée par Monsieur le Maire à 20h 45mn.

En foi de quoi a été dressé le présent procès verbal.

Le Maire Jean-Philippe Pageot  
Baladou le 04 Avril 2018

